

INITIATIVES ET CHANGEMENTS

7 bis rue des Acacias
92130 Issy les Moulineaux

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

GEORGES REY CONSEILS

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

INITIATIVES ET CHANGEMENTS

7 bis rue des Acacias
92130 Issy les Moulineaux

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2024

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INITIATIVES ET CHANGEMENTS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Fonds dédiés » de l'annexe des comptes annuels concernant le suivi des fonds au cours de l'exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents lors de l'assemblée générale de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS, le 10 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes
GEORGES REY CONSEILS



Arnaud BROSSIER

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Initiatives et Changement a appliqué la nouvelle réglementation ANC 2018-06 du 5 déc. 2018, concernant les associations.

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024 sont établis conformément avec :

- le règlement ANC 2014-03 homologué par arrêté du 8 septembre 2014 et modifié par les règlements ANC 2015-06 et 2016-07,
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce,
- le règlement 99.01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations,
- le règlement CRC 2000-06 concernant les passifs,
- le règlement CRC 2002-10 et 2003-07 concernant l'amortissement et la dépréciation des actifs,
- le règlement CRC 2004-06 concernant la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.
- le règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations inscrites au bilan, utilisées par l'association, correspondent à :

- l'enregistrement de marques (amorties sur 5 ans) ;
- du matériel informatique (12 ordinateurs amortis chacun sur trois ans) ;
- de matériel divers.

Immobilisations Financières et Valeurs Mobilières de Placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Avec la réception des legs 2023 et donation 2024, l'Association possède un portefeuille de titres cotés.

Créances et Dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds reportés correspondent aux parties des legs 2023 et donation 2024 non utilisées, gardées pour les exercices futurs.

Les méthodes d'évaluation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

La seule modification de méthode concerne le Compte Emplois Ressources : les coûts indirects liés au fonctionnement des projets tels que les frais de copies, d'assurances et d'énergie ne sont plus réaffectés dans les missions ; depuis cette année, ils restent en frais de fonctionnement.

BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024			Exercice clos le 30/09/2023	Variation
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net	
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles	6 080	6 080	0	132	-132
Immobilisations corporelles	9 953	9 783	170	378	-208
Immobilisations financières	0	0	0	0	0
TOTAL (I)	16 033	15 863	170	510	-340
Actif circulant					
Stocks et en cours	107	107	0	0	0
Av et acomptes versés sur <u>comm.</u>	0	0	0	0	0
Créances :					
Usagers et comptes rattachés	948		948	115	833
Autres créances	33 081	0	33 081	228 899	-195 818
Valeurs mobilières de placement	169 457	22 194	147 263	920	146 343
Disponibilités (autres que caisse)	294 262	0	294 262	397 759	-103 497
Caisse	379	0	379	524	-145
TOTAL (II)	498 234	22 301	475 933	628 217	-152 284
Charges constatées d'avance (III)	240	0	240	1 661	-1 421
TOTAL (III)	240	0	240	1 661	-1 421
Arrondis	1		1		1
TOTAL ACTIF	514 508	38 164	476 344	630 388	-154 044

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 30/09/2023	Variation
Fonds associatifs et réserves			0
Fonds propres			0
Fonds associatifs sans droit de reprise	220 087	220 087	0
Ecart de réévaluation			0
Réserves	162	162	0
Report à nouveau	-148 460	-148 908	448
Résultat de l'exercice	278	448	-170
Autres fonds associatifs			0
Fonds associatifs avec droit de reprise			0
Apports			0
Legs et donations			0
Provisions réglementées			0
Droits des propriétaires (Commodat)			0
TOTAL (I)	72 067	71 789	278
Provisions pour risques et charges	0	0	0
TOTAL (II)	0	0	0
FONDS DEDIES			
Sur subventions de fonctionnement	0	0	0
Sur legs et donations reportés	274 500	283 000	-8 500
TOTAL (III)	274 500	283 000	-8 500
DETTES			
Emprunts et dettes assimilées	1 000	1 000	0
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	348	929	-581
Autres	98 428	193 669	-95 241
Produits constatés d'avance	30 000	80 000	-50 000
TOTAL (IV)	129 776	275 598	-145 822
Arrondis	1	1	0
TOTAL PASSIF	476 344	630 388	-154 044

COMPTE DE RESULTAT	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 30/09/2023
Production vendue services	11 268	9 100
Chiffre d'affaires net	11 268	9 100
Production stockée		
Subventions d'exploitation	76 785	72 127
Reprise sur amort. <u>et prov.</u> , transfert de charges	0	0
Autres produits	200 074	370 057
Utilisation des legs, donations et fonds dédiés	96 000	13 824
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	384 127	465 108
Achats de marchandises	0	0
Variations de stocks marchandises	0	0
Achats de matières premières et approvisionnements	4 705	5 004
Variations de stocks matières premières et autres <u>approv.</u>	0	0
Autres achats et charges externes	71 583	55 726
Impôts, taxes et versements assimilés	1 135	950
Salaires et traitements	156 602	92 866
Charges sociales	43 809	25 032
Dotations aux amortissements sur immobilisations	340	1 136
Dotations aux provisions pour risques et charges	22 194	0
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	87 500	283 000
Autres charges	15	59
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	387 883	463 773
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-3 756	1 335
Revenus et intérêts sur placements	7 835	
Produits nets sur cessions sur val mobilières	15 062	
Reprise sur provisions sur titres		
Total des produits financiers (V)	22 897	
Intérêts et charges assimilés		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placement	20 380	
Total des charges financières (VI)	20 380	
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	2 517	0
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	-1 239	1 335

COMPTE DE RÉSULTAT (SUITE)

7

Exercice clos le 31 décembre 2024

	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 30/09/2023
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	3 736	550
Sur opérations en capital		
Reprises de provisions et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	3 736	550
	0	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations <u>except.</u> <u>sur</u> amortissements et provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	0	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	3 736	550
Participation des salariés (IX)		
Impôt sur les bénéfices (X)	2 219	1 435
Contribution volontaire (XI)		
Bénévolat (XII)		
Mise à disposition gratuite de locaux (XIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII+XII+XIII)	410 760	465 658
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII +X+XI)	410 482	465 208
Arrondis		-2
RESULTAT NET	278	448

Le bilan de l'exercice, clos le 31 décembre 2024, montre un total de 476 344 € et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un résultat net de + 278 €. Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. L'exercice a une durée de 15 mois recouvrant la période du 1er octobre 2023 au 31 décembre 2024.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Intitulé des immobilisations au 31/12/2024	Valeur brute (début d'exercice)	Augmentation		Diminution		Valeur brute (fin d'exercice)
		Ré-évaluation	Acquisition	Par virement	Par cession	
Immobilisations incorporelles						
Marques	6 080					6 080
TOTAL 1	6 080					6 080
Immobilisations corporelles						
Matériel de bureau et informatique	9 953					9 953
TOTAL 2	9 953					9 953
TOTAL IMMOBILISATIONS 1+2	16 033					16 033

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Amortissements au 31/12/2024	Situation et mouvements de l'exercice				Ventilation des dotations aux amortissements	
	Valeur brute (début d'exercice)	Augmentation dotations	Diminutions sorties ou reprises	Valeur (fin d'exercice)	Amort linéaires	Amort dégressifs
Marques	5 948	132		6 080	132	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES TOTAL 1	5 948	132		6 080	132	
Matériel de bureau et informatique	9 575	208		9 783	208	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES TOTAL 2	9 575	208		9 783	208	
TOTAL IMMOBILISATIONS 1+2	15 523	340		15 863	340	

Provisions inscrites au bilan au 31/12/2024				
Provisions	Montant en début d'exercice	Augmentation Dotations	Diminution Reprises	Montant en fin de l'exercice
Provisions réglementées		22 194		22 194
TOTAL	0	22 194		22 194
Provisions pour risques	0	0	0	0
Provisions pour litiges	0			0
TOTAL	0	0	0	0
Provisions pour charges à répartir				
Provisions pour dépréciation sur stocks	107			107
TOTAL	107			107
TOTAL GENERAL	107	22 194	0	22 301

ETAT DES « AUTRES CRÉANCES »

	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Groupe et associés : ARW solde 2023 / 2025	30 000	30 000	0
TOTAL	30 000	30 000	0

ETAT DES « AUTRES DETTES »

	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Personnel et comptes rattachés (dont Congés Payés)	8 915	8 915	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux (dont CP)	13 093	13 093	
Impôts sur les bénéfices	2 219	2 219	
Créditeurs divers	163	163	
Groupe et associés	3 215	3 215	
Dettes sur legs	67 772	67 772	
Autres dettes = charges à payer = Commissaires aux comptes	3 050	3 050	
Arrondis	1	1	
TOTAL GENERAL	98 428	98 428	

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	31/12/2024	30/09/2023
Subvention ARW 2023/2025	30 000	80 000
TOTAL	30 000	80 000

VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

	30/09/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Fonds associatifs	220 087			220 087
Réserve statutaire	162			162
Report à nouveau	-148 908	448		-148 460
Résultat	448	278	-448	278
Arrondis				
TOTAL	71 789	726	-448	72 067

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Les membres du Conseil d'Administration d'Initiatives et Changement sont tous bénévoles. Par conséquent, ils ne perçoivent pas de rémunération dans le cadre de leur mandat. Pour l'association, la moyenne des 5 plus hauts salaires correspond à la moyenne des rémunérations des 5 salariés. Le salaire brut moyen annuel (équivalent temps plein) s'élève à 30 507 €.

SALARIÉS, VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE ET STAGIAIRES

L'association a employé sur l'exercice en effectif équivalent temps plein : 3.8 salariés ; 1 volontaire du Service Civique a travaillé 1 195 heures, soit 0,7 personne en équivalent temps plein et 1 stagiaire est venue à Issy durant 1 mois, soit 0,1 personne en équivalent temps plein.

ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Engagements donnés : Néant
Engagements reçus : Néant

VALORISATION DU BÉNÉVOLAT

Nombre de bénévoles :	75
Nombre d'heures :	5 854
Taux horaire :	18,00 €
Total :	105 372 €

Mise à disposition de locaux	Superficie	Valorisation
Bureaux au 7 bis, rue des Acacias	305 m2	114 375 €

FONDS DÉDIÉS ET FONDS REPORTÉS

2023 2024	Fonds à engager au 01/10/2023	Nouveaux fonds reçus en 2023/2024	Utilisation en cours d'exercice	Fonds restant à engager au 31/12/2024
GENERAL				
Dons issus du legs de juillet 2023	283 000		96 000	187 000
Dons issus d'une donation en avril 2024		149 946	62 446	87 500
Dons issus de fonds privés	0	0	0	0
PARI(S) A2				
Dons issus de la générosité du public	0	0	0	0
Dons issus de fonds privés	0	0	0	0
OUIACT				
Dons issus de la générosité du public	0	0	0	0
Dons issus de fonds privés	0	0	0	0
TOTAL	283 000	149 946	158 446	274 500

Les fonds dédiés correspondent aux fonds formellement affectés par les donateurs diminués des coûts affectés aux projets, l'association n'a pas de fonds dédiés au 31/12/2024. Les fonds engagés sont les ressources reçues par legs ou donation et utilisées sur plusieurs années.

FRAIS DE PERSONNEL

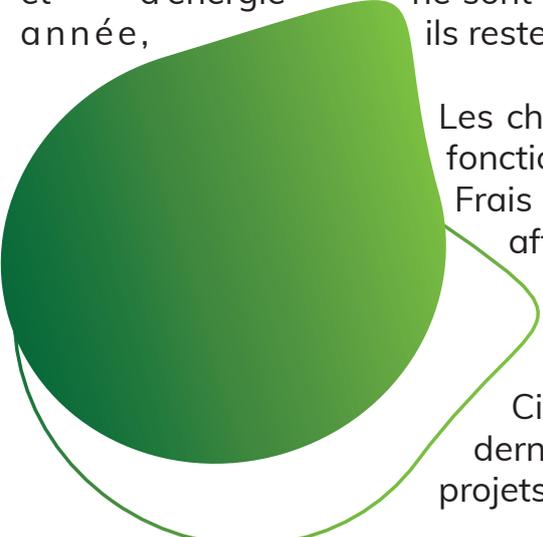
Les charges de personnel sont réparties entre les projets de la façon suivante :

2023 2024	OUI ACT	Pari(s) à 2	INCUBATEUR	INITIATIVES DIALOGUE	INTERNATIONAL	GENERAL	TOTAL
Déléguée Générale	10%	15%	5%	10%	5%	55%	100%
Responsable Communication	15%	15%	5%	15%	5%	45%	100%
Chargée de projet	5%	50%	5%	5%	5%	30%	100%
Chargée de projet OUI ACT	100%						100%
Technicienne de surface						100%	100%

Le tableau détaillé Compte Emplois Ressources est disponible sur la page suivante. Les missions réalisées en France concernent les programmes Oui Act et Pari(s) à 2 ; les autres programmes sont Ateliers-Dialogue et Soirées Regards Croisés.

Le coût des missions réalisées à l'international correspond au soutien à Initiatives et Changement International et à la participation de I&C France aux 3 forums.

La structure analytique de la comptabilité permet d'affecter les coûts directs, dont les salaires, à chaque programme. Les coûts de structure (impôt sur les sociétés, honoraires des Commissaires aux Comptes, relations publiques, etc.) sont affectés en frais généraux. Les coûts indirects liés au fonctionnement des projets tels que les frais de copies, d'assurances et d'énergie ne sont plus réaffectés dans les missions : en effet, depuis cette année, ils restent en frais de fonctionnement.



Les charges de personnel sont ventilées entre les projets et le fonctionnement selon le tableau présenté dans le paragraphe Frais de personnel (page 12). La partie des frais de personnel affectés en recherche de fonds correspond à 20% du salaire de la Déléguée Générale, 10% de celui du Responsable de communication et 10% de celui de la Coordinatrice de projets (embauche en juin 2023, après son Service Civique chez I&C), la seule modification par rapport à l'an dernier est la prise en compte de la Coordinatrice de projets.

Sur le total des charges de l'année s'élevant à 322 982 € (soit 410 482 € - 87 500 € de donation reportée) :

- 51% ont été utilisés en frais de fonctionnement,
- 34 % en Missions
- 7% en Recherche de fonds.
- et 8 % en Autres charges.

Le % élevé des frais de fonctionnement provient du changement d'imputation de ces frais (laissés en totalité en fonctionnement) et surtout de la quasi-disparition des subventions publiques et privées. Cependant les frais de recherche de fonds ont été maintenus.

Il est à noter que les frais de fonctionnement présentés dans ce Compte Emplois Ressources incluent un montant d'impôt sur les sociétés de 2219 € (pour la location de la salle et certains revenus financiers).



COMPTE EMPLOIS-RESSOURCES (TABLEAU)

EMPLOIS DE L'EXERCICE RESSOURCES DE L'EXERCICE 2023/2024	Emplois de N = Compte de résultat	Affectat° des ressources collectées auprès du public utilisées sur N
1 – MISSIONS SOCIALES	300 788	
1.1 Réalisées en France	109 706	90 970
- Actions réalisées par l'organisme	109 706	90 970
- Versements à un organisme central agissant en France	0	
1.2 Réalisées à l'étranger	24 544	1309
- Actions réalisées par l'organisme - Mécénats	17 811	1309
- Versements à un organisme central agissant à l'étranger	6 733	
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	23 864	23 864
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	7 243	7243
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	16 621	16621
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	142 674	14 267
	300 788	130 410
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	22 194	
5- REPORT DONATION DE L'EXERCICE NON UTILISEE	87 500	
	410 482	

Répartition des dons en nature, mécénat et bénévolat entre Missions et Fonctionnement			
2023 2024	Missions	Fonctionnement	Total
bénévolat	29 142	76 230	105 372
mise à disposition des locaux	47 541	66 834	114 375
mécénat	0	0	
Total	76 683	143 064	219 747

Ressources collectées auprès du public non affectées non utilisées en début d'exercice	283 000	Ressources collectées sur N = Compte de résultat	Ressources collectées auprès du public et utilisées sur N
1. Ressources collectées auprès du public		217 910	130 410
1.1 Dons et legs collectés		195 013	107 513
- Dons manuels non affectés		41 301	41 301
- Dons manuels affectés		3 674	3 674
- Legs et autres libéralités non affectés		150 038	62 538
- Legs et autres libéralités affectés			0
1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		22 897	22 897
2. Autres fonds privés		63 192	
3. Subventions et autres concours publics		12 750	
4. Autres produits		20 908	
TOTAL DES RESSOURCES		314 760	
Reprise des provisions		0	
Reprise du legs antérieur		96 000	
TOTAL		410 760	

